

Connaissances sur la société

Autor(en): **Dévaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **66 (1937)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'entretien ou la restauration des bâtiments scolaires en absorbent une grande partie car il faut que les locaux plaisent aux pensionnaires et à leurs parents. C'est là une condition qui fait le succès d'une école, d'un internat. Le bénéfice est aussi réparti entre les internats moins favorisés. Et les maîtres qui espéraient une augmentation continuent de l'espérer. Ils ne jalourent pas leurs collègues communistes dont le traitement surpasse de beaucoup le leur. Non, ces apôtres ne sèment pas l'ivraie ni ne fomentent la révolution ; leurs belles âmes se soucient avant tout du salut moral et patriotique de la France.

La France retrouvera un jour tous les citoyens, tous les soldats, tous les Français *formés* par de tels éducateurs de même que « l'Etat français » sera servi par ceux que l'école laïque aura pris soin de lui *conformer*.

Le maître qui écrivait au tableau : « Dieu protège encore la France » disait vrai. Il me confiait aussi sa peine de voir le malheur de la France : « La France souffre de soixante ans de laïcisme, il n'y a plus de charité ni de justice, il y a la franc-maçonnerie !... »

Mais il y a encore ces éducateurs chrétiens qui veillent, il y a ces sacrifiés qui se lèveraient avec leur jeune phalange. En un mot, l'âme de la vieille France, ignorée, maltraitée, anime encore le grand peuple d'aujourd'hui. Pascal n'est pas mort, il ne dort pas pendant que la France agonise.

PAUL OBERSON.

Connaissances sur la société

En créant une âme, en faisant un homme, Dieu lui fixe une destinée concrète et singulière, valable pour le temps et pour l'éternité. Cet homme devient sujet de droits, de par cette destinée ; il a le droit d'accomplir la volonté de Dieu sur lui, et tous ses autres droits dérivent de celui-là. C'est la racine unique et profonde de son droit de vivre, de se développer et d'agir, conformément à sa destinée. Il devient une personne, la personne étant définie l'être humain en tant que sujet de droits.

Hormis certains cas extraordinaires et fort rares, pour autant que la mort n'intervienne pas auparavant, cette destinée consiste, dans le temps, en un rôle à jouer parmi d'autres hommes, dans un lieu, dans un milieu. La personne répond également alors à sa définition étymologique : *persona*, qui a un rôle à jouer, qui est appelée à une fonction, rôle que les circonstances, expression ordinaire de la volonté divine, lui assignent en ce lieu et en ce milieu, fonction qui constitue sa vocation personnelle.

La personne a des droits à l'égard de la société au sein de laquelle elle vit ; cette société ne peut attenter aux droits de Dieu sur cette personne. Mais celle-ci n'a que le droit, en somme, de remplir ses devoirs, c'est-à-dire les démarches que lui impose, dans la vocation que Dieu lui a fixée, l'accomplissement de la volonté divine sur elle, dans les circonstances de temps, de lieu et de milieu où

elle se trouve, devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers autrui. La société, à son tour, a le droit d'exiger que cette personne joue effectivement et consciencieusement son rôle là où elle est placée, remplisse sa fonction d'homme parmi les autres hommes. Cette fonction est celle d'un homme de telle famille, de tel village, de telle paroisse, de tel pays et de tel peuple ; elle est concrète comme la vie ; et la vie est tout engagée dans la texture d'un milieu social concret. On ne devient si bien un homme que parmi d'autres hommes, qu'il n'est guère possible, dans le concret, de séparer les devoirs personnels des devoirs sociaux. Un ivrogne ne fait pas tort seulement à son corps, mais nuit à sa famille, à son village, à son pays. Un citoyen n'est pas intelligent pour lui seul ; tout le milieu bénéficie de son ouverture d'esprit.

Nul ne vit pour soi, à part soi. On est une personne devant Dieu et devant les hommes dans la mesure où l'on remplit en conscience le rôle de sa vocation dans le lieu et le milieu providentiels ; et toute l'humanité et tout l'ensemble du plan divin sur l'univers y trouvent bénéfice, car, de notre correspondance à la volonté divine dans les tâches temporelles qu'elle nous a assignées dépendent, pour cette part-là, le salut des hommes et la gloire du Souverain Maître. On ne saurait rapetisser et réduire l'espoir de Dieu sur la personne qu'Il a créée en vue d'un rôle où l'éternité est impliquée.

Ne pourrait-on pas se représenter cette vocation comme celle d'un organe de notre corps, le système des cordes vocales, par exemple, doué d'intelligence et de volonté, qui aurait une destinée indépendante de celle du corps, mais qu'il mériterait par sa rectitude et son empressement à correspondre à sa fonction ; les cordes vocales seraient jugées sur le scrupule avec lequel elles se seraient adaptées au son de la parole, auraient prononcé les mots avec la prononciation et l'intonation qu'il fallait, au moment opportun, sans résistance ni tergiversation ; elles se seraient oubliées pour s'asservir à la parole, pour servir l'orateur. Telle est notre tâche à chacun dans le milieu où nous sommes appelés à vivre notre vocation. Celui-là perd sa vie qui ne prétend la vivre que pour lui seul ; celui-là par contre la gagne devant Dieu et devant les hommes qui la vit en fonction de l'ensemble, cet ensemble étant le tout de l'univers, le tout de l'humanité rachetée par le Christ, le tout du plan divin sur les créatures quelles qu'elles soient, mais dont la perfection et l'harmonie dépendent de la façon dont la personne jouera le rôle de sa vocation, que celui-ci soit éclatant comme celui des cordes vocales, obscur et caché comme celui d'un muscle inconnu dans le repli d'un appareil organique, dans son milieu, que ce soit celui d'un village ou d'une grande ville, à sa place, que ce soit celle d'un cantonnier sur la route, celle d'un magistrat dans les Hauts-Conseils de la République. La meilleure place pour chacun est celle qui lui vaudra le plus de grâces et de sainteté, et celle-là est justement celle de sa vocation personnelle et non pas une autre.

C'est l'*a b c* de l'éducation civique et sociale que l'enfant comprenne qu'il ne devient une personne qu'en jouant dans son milieu le rôle que lui assigne sa vocation, que le bien-être de son pays et de l'humanité en dépend, et sa responsabilité devant Dieu, et son propre salut. Le jeune est engagé dans des institutions sociales ; il faut qu'il opte pour elles ; il n'optera pour elles que s'il voit qu'il ne devient une personne et ne réalise sa destinée personnelle qu'en y consentant. Le bien de l'ensemble social devient *son* bien personnel : quelqu'un, mais lié à tous.

La doctrine chrétienne, qui est celle d'après laquelle vivent nos enfants, nous renseigne sur la double qualité de notre personne, de par sa destinée surnaturelle : si elle est d'une part d'un prix incommensurable avec tout l'univers

matériel, d'autre part elle n'a quelque prix que perdue dans la communauté des hommes dans le Christ. Selon le Christ, quelqu'un est personne dans la mesure où il sait sacrifier son « moi » et ses biens afin de se mettre au service de tous, selon son état et sa vocation, grâce à quoi il commence de ressembler au Sauveur qui s'est fait tout à tous. Il doit se regarder, dans le moindre de ses actes, comme responsable du bien commun, chargé d'une fonction qui implique l'oubli de soi. Cette propriété que j'appelle privée est bien à moi, en ce sens que les autres n'ont pas le droit de s'en emparer, mais elle n'est pas pour moi ; elle est pour ma famille ; elle m'est nécessaire pour jouer mon rôle ; la société autour de moi est intéressée à ce que je la possède, la conserve et fasse prospérer, car cela importe au bien de la communauté : ma propriété n'est utile à la communauté qu'en tant que je la possède et l'exploite. J'ai certes le droit d'agir, d'entreprendre, de créer, mais dans le sens de la fin de la société et non selon mon caprice contre autrui ; en faisant œuvre d'initiative, je sers, car j'élève de quelque degré la prospérité économique, intellectuelle ou morale de l'ensemble. Nul n'est sage pour lui seul. On est une personne en jouant son rôle, et ce rôle est de servir.

Une telle attitude intérieure, une telle négation de l'égoïsme dans les actes extérieurs, n'est concevable qu'en des concitoyens qu'anime l'esprit du Christ, qui est l'esprit de charité. L'ordre social chrétien n'est pas seulement un ordre de justice ; il est surtout un ordre de charité. Il ne suffit pas, pour que la société soit habitable, que chacun puisse rigideusement faire valoir et respecter ses droits ; il faut qu'on s'entr'aime et s'entr'aide, qu'on se veuille du bien ; la société concrète d'une famille, d'un village, d'une paroisse, d'une association professionnelle même, est à base de bienveillance mutuelle. Voilà donc la vertu sociale à laquelle je souhaite qu'on éduque notre jeunesse, dans nos classes, puisque c'est des classes que je traite en ces pages : une bienveillance mutuelle qu'inspire la charité chrétienne, non seulement ne pas se faire ni se vouloir du mal, mais se vouloir et se faire le bien qu'on peut, parce qu'on se sent solidaires dans le Christ en la communauté restreinte du village, de la paroisse et de la région immédiate qui nous lie au pays et au vaste monde. Il est entendu que nous aimons tous les hommes ; cela nous coûte peu de l'affirmer. Il est plus efficace que nous soyons bienveillants à l'égard des hommes qui constituent notre milieu ; si nous le sommes, nous pouvons soutenir que nous aimons les autres hommes, car ce n'est qu'en ceux de notre entourage que nous les pouvons aimer sans mensonge.

Soyez persuadés que vous aurez infiniment mieux travaillé pour le bien du peuple et la prospérité de la patrie en formant nos écoliers à la bienveillance dans leur milieu qu'en leur enseignant l'organisation de l'armée, les attributions constitutionnelles du Conseil d'Etat et même la hiérarchie des tribunaux, des cours d'appel et des possibilités de recours, à quoi s'exercent actuellement votre zèle et votre éloquence que n'ébrèche pas l'indifférence ennuyée de votre auditoire. Si vous obtenez que vos écoliers évitent de se taquiner méchamment entre eux, de s'emporter, de se quereller, de faire souffrir leurs camarades ; si les plus forts s'abstiennent de brimer les plus faibles ; s'ils apprennent leurs leçons aussi pour que leur classe soit plus instruite et mieux estimée ; s'ils veillent à ce que les caractères difficiles n'en troublent pas l'atmosphère de cordialité par leurs réclamations et leur animosité, de pureté par des paroles et des gestes déshonnêtes, vous aurez infiniment plus fait pour leur éducation nationale que par les leçons d'instruction dite civique les plus applaudies dans les conférences pédagogiques.

La bienveillance ne s'enseigne pas. Elle s'apprend néanmoins. L'école est

admirablement organisée pour qu'on l'y apprenne, mieux que la famille. Il est naturel qu'on s'entr'aime et s'entr'aide en famille ; mais, outre que cet amour est fort limité en extension, il est un égoïsme de famille qui est plus dangereux pour la bonne entente dans une communauté paysanne que l'égoïsme individuel. Quand un village est divisé, on peut accuser presque à coup sûr des rivalités de familles. L'école, n'est-ce pas le village de l'avenir ? C'est, dans dix ans, le village en sa jeunesse ; dans trente ans, c'est le village dans ses hommes mûrs ; dans cinquante ans, c'est le village dans sa vieillesse commençante. Le maître prépare dans sa classe d'aujourd'hui cette entr'aide, ces services mutuels à base d'affection désintéressée, de relations amicales, qui assureront demain la collaboration dans la bienveillance de ceux qui, huit années durant, se sont comportés en camarades ; ils continueront à se tutoyer, à se confier leurs idées et leurs affaires, à échanger des services et des bons procédés, à nouer des parentés nouvelles ou renouvelées par les mariages, des commerces de voisinage par les « bénichons », les baptêmes et les deuils. La camaraderie de l'école est le plus sûr apprentissage de la « civilité » fraternelle, de la bienveillance sociale dans le milieu campagnard.

Aussi bien, le maître multiplierat-il les procédés qui comportent une collaboration, qui permettent à chacun de jouer son rôle, d'apprendre à se conduire en personne, dans la classe : équipes, aides mutuelles, apport de chacun à l'enseignement de l'ensemble, rapports et causeries, parrainage des petits par les grands, jeux et réjouissances collectives, gracieusetés à l'occasion de la fête d'un élève, sympathie à l'occasion d'une maladie, d'un décès, prières en commun, les uns pour les autres, à des intentions acceptées de tous. Quelque autonomie dans le gouvernement de l'école exercera le dévouement désintéressé et la responsabilité de ceux qui revêtent quelque fonction à l'égard de l'ensemble de la classe, la soumission disciplinée de ceux qui doivent obéir aux camarades qu'ils ont élus. Et le souci d'embellir l'école, de la maintenir propre, agréable et joyeuse, afin qu'elle soit plus accueillante à l'ensemble, la maison de la communauté. Et ce qui vaudra mieux que tous les procédés, un esprit d'unanimité et d'amitié dont l'instituteur doit savoir animer son monde, qui sera plus efficace pour la bienveillance et l'entr'aide futures dans le village que des leçons sur les droits du citoyen et le mode de paiement des impôts.

En classe, le travail est communautaire ; le travail, au village, est communautaire aussi. On y travaille pour vivre en commun. Tandis qu'en ville chacun aborde son travail dans une intention individualiste : gagner son pain à soi, toucher sa paye à soi, on se sent solidaire, à la campagne, non pas dans le ressentiment et les revendications, mais dans le labourage et les fumures, dans les récoltes et les marchés, dans la soumission au rythme des saisons et à leur caprice. On tire sa subsistance de la même terre par les mêmes gestes et les mêmes fatigues. On peine et meurt ensemble. Le paysan se rend compte de la place qu'il occupe au village, de l'estime dans laquelle on le tient, à cause de son utilité ; il n'ignore ni l'importance de son rôle ni le sens de sa fonction. Il se sait une personne dans sa commune et sa paroisse. Et, comme il est chrétien, il sait qu'en acceptant son travail matériel, c'est au destin temporel que la Providence lui a assigné qu'il adhère, à la forme que Dieu a déterminée pour qu'il gagne son salut éternel. Il joue là un rôle divin en ouvrant la terre, en y semant son blé, en fauchant l'herbe au matin, en entassant dans sa grange, le soir, son foin séché, dont l'odeur monte comme un encens vers le Créateur.

Il est banal d'affirmer que la vie de travail est la meilleure sauvegarde de l'ordre et de la prospérité dans une nation. Mais alors la meilleure « instruction

civique » ne serait-elle pas d'initier très tôt l'enfant au travail, de le lui faire concevoir comme un service que réclament de lui et Dieu et la société, de le lui faire agréer. Considérer le travail comme une corvée, en prendre le moins possible, c'est refuser, on le disait récemment, la condition humaine et chrétienne, qui veut qu'on gagne son pain et son salut par le travail. Le travail alors ne doit pas être estimé dans son rendement, dans sa valeur de production, mais bien dans le prix qu'il attribue à la personne humaine ; c'est par son travail qu'une personne joue son rôle dans la société, qu'elle participe au bien commun de son milieu, et conséquemment du monde entier, qu'elle participe à l'action créatrice de Dieu et à sa bonté à l'égard des hommes. De tout temps, le christianisme a joint le travail à la prière en une œuvre unique d'amour envers Dieu et envers les hommes. C'est bien ainsi que notre population paysanne l'entend ; l'école doit conserver, vivifier et défendre cette conception de la vie laborieuse. S'en est-elle souciée suffisamment ? A-t-elle placé le travail au centre de ses préoccupations dans la formation des jeunes travailleurs ? A-t-elle éclairé leur intelligence et leur conscience sur le sens et le devoir du travail ? sur sa valeur sociale et nationale ? sur l'épanouissement et l'exaltation de la personnalité résultant du rôle professionnel honnêtement et fidèlement joué ? Non ? mais alors à quoi rime cette « instruction civique » dont on fait si grand cas ? Le citoyen utile ne serait-il pas d'abord celui qui prend à cœur de gagner sa subsistance et celle de sa famille et de contribuer au bien commun par son travail ?

Alors, ayons le courage de nos opinions et, sans nous soucier de ce qu'on pensera de nous à Lausanne ou à Genève, inscrivons l'initiation à la bienveillance et à l'action laborieuse, dans le milieu qui est le nôtre, comme premier postulat de notre formation civique et sociale. Comme nous avons étudié la nature en observant le milieu naturel, étudions l'ambiance sociale en observant la société du milieu, non simplement pour constater, mais pour soumettre nos observations à des règles de conduite et à des résolutions, pour provoquer, avec la délicatesse qu'il faut, une affirmation intérieure à la vie de bienveillance et à la vie de travail que le jeune va vivre à sa sortie de l'école. L'étude de la société locale amènera logiquement la question de la nécessité et de la légitimité de l'Etat, de ses fonctions, de l'organisation de cette société nationale dont la commune villageoise est un élément comme aussi les familles qui la composent. A mon sens, il suffit de poser la question de la mission de l'Etat dans la société humaine au terme de la scolarité primaire ; la réponse détaillée appartient déjà aux cours de perfectionnement. De l'avis de tous les instituteurs que j'ai interrogés, les notions d'instruction civique prévues par notre manuel dépassent l'entendement d'élèves de 12 à 15 ans et n'apportent point le profit de formation qu'on en espérait. C'est pourquoi j'ose proposer d'introduire au préalable une initiation à la vie sociale ambiante, fondée sur une explication de sens commun et de sens chrétien des faits sociaux directement observables dans le milieu. Une telle éducation sociale servirait de base solide à cette instruction civique excellemment exposée dans le manuel de M. Piller, qui me semble exactement appropriée alors aux grands jeunes hommes de 16 à 19 ans. Quant à mon initiation à la vie sociale, elle ne comporte pas plus de manuels que l'histoire naturelle. Le livre à étudier n'est autre que celui des relations nouées dans la vie de tous les jours entre les gens du village, de la paroisse et des alentours. Cet enseignement ne demande aux maîtres que d'ouvrir les yeux avec leurs écoliers et d'appliquer à ce qu'ils voient ces notions de sociologie et de morale sociale qui leur ont été départies en large abondance au cours de leurs années d'école normale.

Quant aux leçons, elles pourraient être les suivantes, distribuées en trois plans :

PLAN I. — LA VIE DE FAMILLE.

1. La constitution de la famille :
 - rôle du père, de la mère ;
 - la nature et l'origine de l'autorité ;
 - les devoirs des enfants aux divers âges ;
 - maîtres et serviteurs.
2. La fondation de la famille :
 - le mariage religieux ; le mariage civil ;
 - la stabilité de l'union conjugale.
3. La subsistance de la famille :
 - le travail ;
 - le bien familial ; la succession ;
 - l'économie et l'épargne.
4. Le logement familial :
 - hygiène et propreté ;
 - agrément.
5. Les événements de la vie familiale :
 - baptêmes, anniversaires et fêtes patronymiques, mariages, deuils ;
 - visites, la « bénichon » en famille ;
 - lessives et grands récurages, etc.
6. Les ennemis de la famille :
 - la gourmandise et surtout la boisson ;
 - la mauvaise conduite, la paresse, la dissipation ;
 - les cautionnements et les dépenses inconsidérées.
7. Moralité de la vie familiale :
 - devoirs de justice ;
 - devoirs de charité et de bonne entente.
8. Nécessité pour les familles de s'unir entre elles ; origine et légitimité de l'Etat. L'Etat en tant que protecteur de la collectivité des familles contre les dangers extérieurs. — Les devoirs des citoyens, des familles et des organisations communales à l'égard de la défense nationale.

PLAN II. — LA VIE DU VILLAGE.

1. Les parentés et le voisinage :
 - relations d'alliance, d'amitié, de voisinage, de simple connaissance ;
 - services mutuels, entr'aide, coups de main ;
 - saluts, politesses et convenances entre voisins et concitoyens.
2. La paroisse, son organisation, ses ressources et ses autorités.
3. La commune, son organisation, ses ressources et ses autorités.
4. Les fêtes et les événements du village.

5. Liaison de la localité avec les environs et le vaste monde :
 - chemins vicinaux, grand'routes ;
 - le code de la circulation ;
 - chemins de fer, bateaux, avions ;
 - P. T. T., radios.
6. L'assistance mutuelle :
 - contre les incendies ;
 - contre les épizooties, la grêle, etc. ;
 - assistance des orphelins, des pauvres, des malades, etc.
7. L'ordre et la police : la police locale ; les règlements de police ; la loi.
8. Les sanctions : les amendes et les tribunaux. — L'Etat comme gardien de l'ordre public intérieur. — Obligation pour les familles et les institutions inférieures de se soumettre à la loi de l'Etat.

PLAN III. — LE TRAVAIL ET LES BIENS MATÉRIELS.

1. Une ferme typique du lieu et son organisation.
2. Les biens matériels :
 - la terre et les agents naturels ;
 - les biens meubles.
3. Le travail :
 - répartition, temps, espèce, rendement ;
 - le salaire (au temps, à la tâche) ;
 - le repos et le loisir.
4. La propriété :
 - le droit individuel de posséder ;
 - le droit de tester.
5. Les ventes et les achats ; les prix.
6. La monnaie (métal, papier) et sa circulation.
7. Production et échanges au village, entre le village et la ville ; les marchés ; les banques ; le crédit, le change.
8. L'Etat en tant que promoteur de la prospérité publique et gardien de la fortune nationale. — L'obligation et la raison de l'impôt.

Ici encore, je ne m'obstine à garder ni la teneur matérielle de ces plans ni leur libellé. Ce qui me semble seul importer, c'est que nos jeunes campagnards soient adaptés à la double initiation à la vie de bienveillance et à la vie de travail dans leur milieu, qui fonde en réalité et non verbalement leur formation civique et sociale, que ces plans soient enseignés dans cette intention, selon notre esprit chrétien, sous leur modalité sociologique et morale plutôt que sous leur aspect économique, encore que les termes dont je me suis servi sentent par trop l'économique, mais lesquels autres choisir ?

Les écoliers auront à décrire les faits sociaux qu'ils ont vécus, qu'ils ont observés ; on usera des enquêtes, des rapports ; on constituera des cahiers que, mieux que ceux d'histoire naturelle, on peut appeler « cahiers de vie », qui contiendront des cartes postales, des gravures, des articles découpés dans les journaux locaux, ayant trait au folklore du pays, aux mœurs, aux coutumes, à la vie sociale, politique et culturelle du lieu et de ses environs, pas trop étroitement circonscrits, chez nous, le canton. Le chant populaire, le chant d'église également, doit être considéré comme d'importance majeure pour la création de notre mentalité civique et sociale, et, j'ose le dire, le maintien aussi de notre costume, là où on le porte encore, de notre patois, là où on le parle encore, et de nos traditions locales. Il appartient à l'école de faire estimer les vestiges de notre passé, de garder à notre patrie sa richesse de particularités locales et régionales, au lieu de l'uniformiser sur un modèle standard de citoyen fabriqué à Berne pour la Suisse allemande, à Genève pour la Suisse française, ce que souhaitent ceux qui prônent la réintroduction des examens de recrues. Chaque canton a son rôle à jouer dans la Confédération ; il le jouera d'autant mieux qu'il reste lui-même.

Le pays, surtout quand il est un Etat, est une « personne morale », sujet de droit, ayant, dans le monde, son rôle à jouer. Je suis autorisé à voir en son existence un fait voulu de Dieu, préparé par lui, d'autant plus que la doctrine de mon Eglise m'enseigne que chaque nation a sa fin à remplir dans l'ensemble de l'humanité, qu'elle a même son ange préposé à la garde de cette fin. Les peuples sont aussi élus, appelés, comme les individus, à des tâches définies qu'eux seuls peuvent accomplir. Je puis donc légitimement prétendre que mon pays a sa mission, que cette mission est confiée non seulement à son appareil étatique, mais à chaque institution particulière, à chaque division administrative, à chaque citoyen. Il est de mon rôle de personne d'aider mon pays à jouer son rôle de personne morale dans un ensemble plus vaste de nations.

Cette mission peut être grande sans que le pays soit grand ; si elle est d'ordre spirituel surtout, elle peut être accomplie grâce à des moyens matériels réduits, sans que le pays soit riche ni puissant. En m'efforçant de correspondre à la mission qui m'apparaît être celle de mon pays de par sa situation géographique, de par sa composition ethnique, de par son passé, de par les intentions et les indications des hommes providentiels que Dieu lui a envoyés, en amenant les jeunes à s'y conformer, en exerçant en ce sens l'influence dont je dispose, c'est assurément mon pays, mais c'est aussi l'humanité que je sers, et la chrétienté.

E. DÉVAUD.

Vente de timbres et de cartes « Pro Juventute »

Le résultat de la vente de décembre dernier est certes réjouissant. En dépit de la crise et de nombreuses difficultés, le public a acheté en tout 9,716,324 timbres et 214,834 séries de cartes. Le produit total de la vente atteint environ 812,000 fr. et n'accuse qu'un recul de 13,000 fr. sur celui de 1935. Le public a donc répondu généreusement à l'appel de la fondation. Une fois encore, il a aimé les vignettes des timbres, les sujets des cartes. Il a surtout compris que son geste permettait à *Pro Juventute* de continuer son travail en faveur de la jeunesse nécessiteuse. C'est aussi grâce aux collaborateurs locaux, aux vendeurs bénévoles, à la presse accueillante, que ce magnifique succès a été obtenu. A tous un chaleureux merci !
